

## Décision n°2026-21-subvention

Décision portant versement d'une subvention pour récompenser les gagnants du « Challenge de l'innovation »\_Master I mention « Management de l'Innovation »\_Faculté d'Economie et de Gestion (FEG)

### Le Président d'Aix Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

**Vu** la décision du Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 19 mars 2026,

**Considérant** l'organisation du « Challenge de l'Innovation » du master I « Management de l'Innovation » (MI) de la Faculté d'Economie et de Gestion,

**Considérant** que l'objectif de cet événement consiste à mettre en pratique les connaissances fondamentales et appliquées acquises par les étudiants au cours de master I,

**Considérant** que la mise en pratique est un élément clé de l'insertion professionnelle, mission de l'Université,

**Considérant** le caractère favorable de la décision du Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion susmentionné,

### DÉCIDE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Une subvention d'un montant total de **quatre cent euros (400 €)** sous forme de cartes cadeaux et de goodies est accordée aux étudiants du master 1 mention « Management de l'Innovation » (MI) de la Faculté d'Economie et de Gestion dans le cadre de l'organisation du « challenge de l'innovation »,

#### **Article 2 :**

Le montant de cette subvention est prélevé sur le Centre financier 9170MAMI de la Faculté d'Economie et de Gestion.

**Article 3 :**

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

**Article 4 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 mars 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,

  
Eric BERTON

Publiée le :

**15 AVR. 2026**

Transmise au Recteur de la région académique le :

**15 AVR. 2026**